



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-André, que le Conseil de la Municipalité de Saint-André, à une séance spéciale du Conseil, tenue le 7 juillet 2021, a adopté un règlement portant le numéro 2021-04 et intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de trois cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (341 890\$) pour des travaux de rechargement granulaire et de réfection de ponceaux dans le chemin de la Cavée ».

AVIS PUBLIC est aussi donné, que ce règlement numéro 2021-04 est actuellement déposé à mon bureau à l'Hôtel de ville de Saint-André, au 11, rue du Collège, à Saint-André, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 9 à 16 heures.

Donné à Saint-André ce 8<sup>ième</sup> jour de juillet 2021.

Maude Tremblay  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tremblay, directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2021, entre 9 h et 16 h.

Maude Tremblay  
Secrétaire-trésorière et directrice générale